



Huile d'olive : l'avantage octroyé par le Royaume-Uni à la Tunisie

Avec le Brexit, des modifications seront-elles apportées aux échanges commerciaux entre la Tunisie et le Royaume-Uni ? Le ministère du Commerce et du développement des exportations s'est justement exprimé sur le sujet ce mercredi 30 décembre 2020.

Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, c'est l'accord conclu le 4 octobre 2019 avec la Tunisie qui sera effectif à partir de 2021. Dans ce contexte, la Tunisie va conserver les mêmes avantages commerciaux octroyés dans le cadre de l'accord signé avec l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne les échanges des produits industriels.

Dans ce même ordre d'idées, la Tunisie va bénéficier d'un ensemble de privilèges relatifs aux produits agricoles non concernés par le libre-échange. Ce sera chose faite sous forme de quotas annuels. Ainsi, l'huile d'olive tunisienne sera concernée. Notre pays exportera quelque 7723 tonnes chaque année au Royaume-Uni sans payer de droits de douane.

Lien rapport :

<https://www.realites.com.tn/2020/12/huile-dolive-lavantage-octroye-par-le-royaume-uni-a-la-tunisie/>

